

VERIFICATION DES COMPTES

Rappel des statuts de l'Association Sportive

Extrait de l'article 10/a - Assemblée « ORDINAIRE »

« Les comptes présentés par le trésorier sont vérifiés par deux membres de l'Association, qui ne font pas partie du Conseil d'Administration. »

Nos deux vérificatrices aux comptes



Delphine RENAUDEAU



Patricia MANA

*** Les deux scrutateurs déclarent les comptes 2020 comme sincères et véritables**

APPROBATION des COMPTES

La majorité simple est requise
(art. 10-a des statuts)

1 - Approuvez-vous les comptes 2020 ?

les comptes sont approuvés à l'unanimité

2 – Approuvez-vous le budget prévisionnel 2021?

le budget prévisionnel 2021 est approuvé à l'unanimité

QUITUS

La majorité simple est requise
(art. 10-a des statuts)

Donnez-vous quitus au président de l'AS
pour sa gestion?

**Le quitus est donné à l'unanimité au président de
l'AS pour sa gestion**

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2023

- Le nombre maximal de membres du conseil d'administration est fixé par les statuts à :

12 membres AS

- Le nombre de candidats présents sur la liste unique est :

12 membres AS

Nous allons donc passer au vote.

Nos candidats sont :

Christian BONNIER

Hedika BOROS

Vincent CHERY

Patrick CONNAN

Alain CRESPO

Grégory FRANÇOIS

Richard GERMAIN

Alain HERBET

Arlene MLODZIK

Marie José OUSTRIC

Jacques PORTE

Catherine SCHOU

Je propose un vote à main levée



Les **12** candidats sont élus et vous remercient de la confiance que vous leur accordez.

Ils vont demeurer encore quelques minutes dans cette salle pour élire le bureau.